

Préposé(e) au service alimentaire

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Libellé de la convention collective :

Personne qui effectue un travail général au service alimentaire ou lié au service et à la préparation des repas. Elle peut être appelée à préparer, vérifier et distribuer certains menus spéciaux préalablement établis.

Amélioration continue des soins et services et de la gestion des risques :

Personne qui participe à l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des services. Elle contribue au maintien d'un environnement et d'une pratique sécuritaires par le respect et l'application des politiques, procédures et règlements en vigueur au sein de Santé Courville.

Elle déclare tout incident ou accident et collabore à l'analyse de l'événement.

Elle participe à l'identification et à l'application des solutions en vue d'éviter toute récurrence d'un événement indésirable.

Salaire : 23.52\$